

## Avis au public

Attendu qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans la rue Victor Prost, la rues des Bateliers et la rue des Tisserands à Grevenmacher afin de garantir le libre écoulement de la circulation dans l'intérêt de la sécurité publique durant les travaux de réaménagement de la rue. Il est mis à la connaissance du public, que le règlement temporaire sur la circulation, édicté par le collège des bourgmestre et échevins en date de ce jour, peut être consulté au secrétariat communal avec effet immédiat.

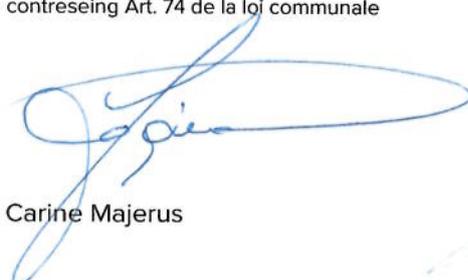
---

Lieu :	<b>Rue Victor Prost</b>
Début :	<b>Lundi 21 août 2023 à 07h00</b>
Fin :	<b>Jusqu'à la fin des travaux</b>
Motif :	Travaux de réaménagement de la rue
Règlement :	GRE-163-2023

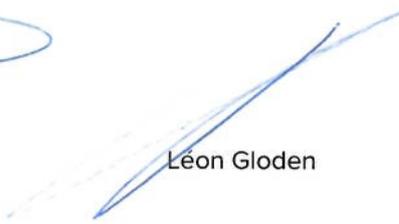
---

Grevenmacher, le 11 août 2023

La secrétaire communale,  
contreseing Art. 74 de la loi communale

  
Carine Majerus

Le bourgmestre,

  
Léon Gloden

